AZ PLUS
Société anonyme au capital de 4 500 000 €
Siège social : 160 rue Henri Champion 72000 Le Mans
387 531 049 RCS Le Mans

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

Des délibérations de l'Assemblée générale Ordinaire du 30 juin 2026 il est extrait ce qui suit :

.../...

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par une perte de 38 886,98 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de -38 886,98 euros au report à nouveau, lequel passera ainsi de -181 833,59 euros à -220 720,57 euros.

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur des présentes, d'un original, d'une copie ou d'un extrait aux fins d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires qui sont la suite ou la conséquence des résolutions précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

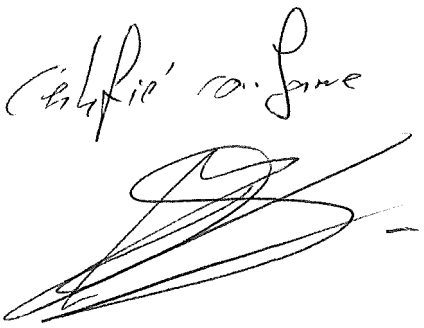
Pour copie certifiée conforme à l'original.
Le Président
M. Thierry MOLLAT

AZ Plus

Société Anonyme
au capital de 4.500.000 €
Siège Social : 160 rue Henri Champion - 72000 LE MANS
RCS LE MANS 387 531 049

EXERCICE SOCIAL CLOS

au 31/12/2025



Comptes 2025

Assemblée Générale
du 30 juin 2026

États financiers 31 décembre 2025

AZ Plus

Sommaire

COMPTES ANNUELS 2

1. BILAN 2

1.1. Actif 2

1.2. Passif 3

2. COMPTE DE RESULTAT 4

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 6

1. DESCRIPTION DE LA SOCIETE 6

2. FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE (NEANT) 6

3. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE (NEANT) 6

4. CADRE LEGAL DE REFERENCE 7

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 7

6. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES D'ESTIMATION ET DE MODALITES D'APPLICATION 8

6.1. Changement de méthode 8

6.2. Changement de présentation des comptes (Néant) 8

6.3. Changement de modalités d'application (Néant) 9

7. NOTES SUR LE BILAN 9

7.1. Répartition du capital 9

7.2. Variations des capitaux propres 10

7.3. Titres de placement 10

7.4. Etat des échéances des créances et des dettes 11

8. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 12

8.1. Les produits d'exploitation (Néant) 12

8.2. Les produits financiers 12

8.3. Les produits exceptionnels (Néant) 12

8.4. Les charges d'exploitation 12

8.5. Les charges financières (Néant) 12

8.6. Les charges exceptionnelles (Néant) 12

8.7. Impôt sur les sociétés 13

9. AUTRES INFORMATIONS 14

9.1. Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices 15

Comptes annuels

1. Bilan

1.1. Actif

ACTIF (en euros)	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :	**4 524 506**		**4 524 506**	**4 570 208**
Actions propres				
Autres titres	4 524 506		4 524 506	4 570 208
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	9 011		9 011	18 039
Total de l'actif circulant (IV)	**4 533 517**		**4 533 517**	**4 588 247**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+ II+ III+ IV+ V+ VI+ VII)	**4 533 517**		**4 533 517**	**4 588 247**

1.2. Passif

PASSIF (en euros)	2025	2024
Capital [dont versé...]	4 500 000	4 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	139 066	139 066
Réserves statutaires ou contractuelles	73 471	73 471
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-181 834	-125 706
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-38 887	-56 127
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	**4 491 816**	**4 530 703**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	41 701	57 544
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	**41 701**	**57 544**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**4 533 517**	**4 588 247**

2. Compte de résultat

Compte de résultat (en euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation (I)		
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	18 019	16 432
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)	**18 019**	**16 432**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**-18 019**	**-16 432**
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice ou perte transférée III		
Pertes ou bénéfice transféré IV		
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisation financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	3 797	2 019
Total des produits financiers (V)	**3 797**	**2 019**
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**3 797**	**2 019**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	**-14 222**	**-14 413**
Produits exceptionnels VII		
Charges exceptionnelles VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	24 665	41 714
Total des produits (I + III + V + VII)	**3 797**	**2 019**
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**42 684**	**58 146**
Bénéfice ou perte	**-38 887**	**-56 127**

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan 4 533 517 €
- Total des produits 3 797 €
- Total des charges 42 684 €
- Déficit de l'exercice - 38 887 €

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels 2025. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

La durée de l'exercice est de 12 mois, couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

1. Description de la société

AZ Plus est une société qui a été créée en 1992.

Elle a pour dénomination : AZ Plus.

Le siège social de la société est fixé au 160 rue Henri Champion 72100 Le Mans.

La société a pour objet toutes opérations de courtage et de gestion en assurance ainsi que les activités accessoires dans les domaines de l'Assurance Vie, l'épargne et la prévoyance individuelle et collective, intermédiation produits financiers et bancaires.

2. Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice (Néant)

3. Évènements postérieurs à la clôture (Néant)

4. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 modifié, tel que modernisé par le règlement ANC n° 2022-06 (homologué par arrêté du 26 décembre 2023, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables sont décrites, selon les conditions définies à l'article 832-1.

Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire ou dégressif en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

- Agencements et installationsLinéaire → 10 ans
- Matériel de bureau et informatiqueLinéaire → 5 ans
- Logiciel.....Linéaire → 1 à 3 ans
- Mobilier neuf.....Linéaire → 10 ans

Les immobilisations financières sont évaluées au prix pour lequel ils ont été acquis convertis en euros à la date de l'acquisition pour les titres en devise., à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition qui sont enregistrés dans les charges financières.

Conformément à plan comptable général (art 221-5), les immobilisations financières sont évaluées en fin d'exercice avec une valeur d'utilité qui tient compte des perspectives d'évolution générale des entreprises dont les titres sont détenus.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition d'origine, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Les frais d'acquisition des différentes immobilisations sont inscrits systématiquement en charges.

Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire tenant compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués à leur coût d'acquisition. Dans le cas où la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice serait inférieure au coût d'acquisition, une provision serait constituée pour ramener la valeur des titres de placement à leur coût actuel.

Les disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

6. Changement de méthodes comptables d'estimation et de modalités d'application

6.1. Changement de méthode

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité applique le règlement ANC n°2022-06 modifiant le Plan Comptable Général. Ce changement entraîne :

- La suppression du mécanisme de transfert de charges,
- L'adoption de la nouvelle définition du résultat exceptionnel prévue à l'article 513-5, qui limite ce poste aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'aux écritures d'origine purement fiscale, aux changements de méthode comptable pour raisons fiscales et aux corrections d'erreurs.

Ces modifications ont été appliquées prospectivement à compter de l'exercice en cours. L'impact sur la présentation du compte de résultat et des notes annexes est détaillé dans les sections correspondantes, si matériel pour l'entité.

6.2. Changement de présentation des comptes (Néant)

6.3. Changement de modalités d'application (Néant)

7. Notes sur le bilan

7.1. Répartition du capital

Détail du capital social *(en euros)*	**Nombre**	**Valeur nominale**
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	300 000	15
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice	**300 000**	**15**

Noms des actionnaires / associés	**Montant en euros composant le capital à l'ouverture**	**Augmentation**	**Diminution**	**Montant en euros composant le capital à la clôture**
MMA IARD	4 499 985			4 499 985
COVEA COOPERATIONS	15			15
Totaux	**4 500 000**			**4 500 000**

7.2. Variations des capitaux propres

Variation des capitaux propres (en euros)	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat 2024		Résultat 2025	Autres mouvements	Montant à la clôture
		Dividendes	Autres			
Capital	**4 500 000**					**4 500 000**
Primes liées au capital social						
Primes d'émission						
Primes de fusion						
Primes d'apport						
Réserve légale	**139 066**					**139 066**
Réserves statutaires ou contractuelles	**73 471**					**73 471**
Réserves règlementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	**-125 706**		**-56 127**			**-181 834**
Résultat de l'exercice	**-56 127**		**56 127**	**-38 887**		**-38 887**
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total	**4 530 703**		**0**	**-38 887**		**4 491 816**

7.3. Titres de placement

Nos titres de placement au bilan s'élèvent à 4 524 505.52 €.

Au 31/12/2025, on constate une plus-value latente de 435 765.57 € (contre 322 884.60 € en 2024).

Les moins-values font l'objet d'une provision au premier euro.

7.4. Etat des échéances des créances et des dettes

Créances (a) (en euros)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit- appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total			
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
(a) Non compris les avances et acomptes versés			

Dettes (b) (en euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus de 1 an et 5 ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (2) (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)	**41 701**	**41 701**		
Produits constatés d'avance				
Total	**41 701**	**41 701**		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont autres dettes envers les associés				
(b) Non compris les avances et acomptes reçus				

8. Notes sur le compte de résultat

8.1. Les produits d'exploitation (Néant)

8.2. Les produits financiers

Ce poste s'élève à 3 796.84€ € et se compose des produits nets sur cessions de deux OPCVM.

8.3. Les produits exceptionnels (Néant)

Conformément à l'article 513-5, sont inscrits en résultat exceptionnel les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi que les écritures d'origine purement fiscale et, le cas échéant, les changements de méthode comptable constatés en résultat pour raisons fiscales et les corrections d'erreurs (hors écritures directement imputées sur les capitaux propres).

Il est précisé la nature des produits et charges inscrits en résultat exceptionnel au cours de l'exercice, en distinguant :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
- les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

Il est décrit l'événement majeur et inhabituel à l'origine de l'inscription des produits et charges directement liés à cet événement en résultat exceptionnel en indiquant, le cas échéant, les montants déjà inscrits du fait de l'événement considéré au cours des exercices antérieurs.

8.4. Les charges d'exploitation

Ce poste s'élève à 18 019 € et se décompose ainsi :

- Prestations ABC MMA IARD	17 756 €
- Frais d'actes et de contentieux	121 €
- Frais bancaires	142 €

8.5. Les charges financières (Néant)

8.6. Les charges exceptionnelles (Néant)

8.7. Impôt sur les sociétés

Intégration fiscale

La SGAM Covéa a opté, depuis le 1er janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Le groupe fiscal comprend :

- la SGAM Covéa, société mère intégrante, en qualité de société combinante des comptes du groupe Covéa ;
- tous les organismes sans capital liés par un lien de combinaison à l'entité combinante, qui sont membres du périmètre de combinaison comptable et imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun ;

Les sociétés de capitaux détenues à hauteur d'au moins 95 %, directement ou indirectement, par la SGAM ou les organismes sans capital précités, qui sont imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal.

AZ Plus fait partie du groupe fiscal dont la SGAM Covéa est la société mère intégrante.

Conformément à la convention d'intégration fiscale et en application de l'article 223 A du CGI, la Société AZ Plus est intégrée dans le groupe fiscal COVEA SGAM. Les termes de la convention régissant les relations des membres du groupe fiscal ont prévu le principe d'une réallocation des économies d'IS entre COVEA SGAM et ses filiales. La réallocation étant plafonnée en fonction de l'Economie Globale effectivement réalisée par COVEA, les montants non réalloués dans l'exercice seront reportés en priorité sur l'exercice suivant.

Il n'existe pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique dont serait redevable la société en l'absence d'intégration.

Situation fiscale

• Résultat net comptable (perte)	- 38 887 €
• Réintégrations :	
- Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	435 766 €
- IS 2025	6 104 €
- Reversement réallocation IS 2025 sur déficit	18 561 €
• Déductions :	
- Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	322 885 €
RESULTAT FISCAL (Bénéfice)	**98 659 €**

Charge d'impôt sur les sociétés

Le montant d'IS en 2025 est de 24 665 € contre un montant d'IS de 41 714 € en 2024.

Au résultat fiscal, il a été imputé des déficits antérieurs reportés pour 74 242 €, soit un résultat net fiscal après imputation des déficits de 24 417 €. Le taux d'IS appliqué est de 25 %, il se décompose ainsi :

- Impôt calculé au taux de 25 % 6 104 €
- Contribution sociale au taux de 3,3 %..... 0 €
- Réallocations d'IS à reversée suite à l'imputation du déficit..... 18 561 €

Soit un total de 24 665 €.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
I. - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social.	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000
b) Nombre d'actions émises.	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.					
II. - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxe.					
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	-15 044	-17 968	-17 142	-14 413	-14 221
c) Impôts sur les bénéfices.	-3 102	-5 263	20 905	41 714	24 665
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	-11 942	-12 705	-38 047	-56 127	-38 887
e) Montant des bénéfices distribués (1).					
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.	-0,04	-0,04	-0,13	-0,18	-0,13
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	-0,04	-0,04	-0,13	-0,18	-0,13
c) Dividende versé à chaque action (1).					
IV. - Personnel :					
a) Nombre de salariés.					
b) Montant de la masse salariale.					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).					
(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le conseil d'administration, le directoire ou les gérants.					
(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y a lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.					